

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 26 novembre 2020, à compter de 13 h 20, via Teams.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément à l'arrêté 2020-74 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, cette séance s'est tenue sans la présence du public et enregistrée via Teams, pour diffusion ultérieure sur le site Internet de la CMQ. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis (par vidéoconférence)
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (par vidéoconférence)
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier (par vidéoconférence)
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec (par vidéoconférence)
- M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec (par vidéoconférence)
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec (par vidéoconférence)
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec (par vidéoconférence)

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative (par vidéoconférence)
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière (par vidéoconférence)

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2020-91

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2020

Résolution n° C-2020-92

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2020.

Adoptée

Ressources humaines - Embauche à la direction de l'environnement

Résolution n° C-2020-93

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Charles-Éric Bernier à titre de directeur de l'environnement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et lui accorder un salaire correspondant à l'échelle salariale (2020) du personnel cadre classe 2 (105 969 \$ à 129 283 \$), ainsi que les avantages sociaux applicables à ce statut d'emploi. Son entrée en fonction est prévue pour le 30 novembre 2020.
- D'approuver le contrat de travail entre la CMQ et M. Bernier, et autoriser le président et la directrice générale et trésorière à le signer.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Direction générale

Adoptée

Ressources humaines - Appel de candidatures – Conseiller en environnement

Résolution n° C-2020-94

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste régulier de conseiller(ère) en environnement.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Direction générale

Adoptée

Participation de la CMQ au sein des organismes de bassins versants

Résolution n° C-2020-95

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Claude Langlois, conseiller en aménagement du territoire à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à titre de représentant de la CMQ au sein de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier et en informer l'organisme.
- De nommer Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière de la CMQ, à titre de représentante de la CMQ au sein de l'Organisme des bassins versants de la Capitale et en informer l'organisme.

- De nommer M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement à la CMQ, à titre de représentant de la CMQ au sein de l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency et en informer l'organisme.
- De nommer M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement à la CMQ, à titre de représentant de la CMQ au sein du Comité de bassin de la rivière Chaudière et en informer l'organisme.
- De nommer Mme Marie-Andrée Boisvert, conseillère en environnement à la CMQ, à titre de représentante de la CMQ au sein du Conseil de bassin de la rivière Etchemin et en informer l'organisme.
- D'autoriser la direction générale de la CMQ à mettre en place des mécanismes d'échange plus performants pour que le conseil de la CMQ puisse être mieux informé des travaux des OBV sur le territoire métropolitain et, inversement, que les OBV soient mieux informés des travaux de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2020-96

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la révision annuelle des taux pour les différentes couvertures de l'assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), conformément à la proposition soumise par Mallette actuaires inc. datée du 10 novembre 2020 et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- D'accepter les nouvelles limites pour certaines couvertures d'assurance collective pour les employés de la CMQ dont la rémunération annuelle est supérieure à 90 000 \$, conformément à la proposition soumise par Mallette actuaires inc. datée du 10 novembre 2020 et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQ à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée

Calendrier des séances du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2021

Résolution n° C-2020-97

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier, tel que modifié et joint en annexe, des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour l'année 2021.
- D'inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQ lors de l'adoption des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis, et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à la demande d'autorisation 429220 – Pont de l'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2020-98

Sur proposition de M. Harold Noël, appuyée par M. Gilles Lehouillier, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) :
 - Que la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) au dossier 429220 pour utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit à titre d'emprise routière pour l'approche sud du nouveau pont de l'Île d'Orléans, une partie des lots 6 186 462, 6 186 464, 6 186 469, 6 186 241, 6 186 470, 6 186 471 et 6 186 253 d'une superficie de 10,95 hectares est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines en vigueur;
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec appuie la présente demande du MTQ auprès de la CPTAQ pour les fins de ce projet.
- De transmettre à la CPTAQ, au MTQ et à la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la CPTAQ relatif à la demande d'autorisation 429408 - Poste de pompage Ville de Québec

Résolution n° C-2020-99

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'informer la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) :
 - Que la demande de la Ville de Québec au dossier 429408 pour utiliser à des fins autres que l'agriculture une partie du lot 2 163 561 d'une superficie de 200 mètres carrés, soit à des fins de travaux de réfection d'un poste de pompage municipal existant (U306), est conforme aux stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement ainsi qu'aux mesures de contrôle intérimaire métropolitaines;
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec appuie la présente demande.
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 06-P-2020 de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° C-2020-100

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'informer la MRC de La Jacques-Cartier que le « Projet de règlement n° 06-P-2020 modifiant le règlement adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 02-2004 » visant à modifier la définition de l'affectation militaire, la définition de certains usages, la carte des grandes affectations du territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, la section du document complémentaire relative à l'implantation sur les terrains à fortes pentes, ainsi que certaines grilles de compatibilité des usages respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement RV-2020-20-73 de la Ville de Lévis modifiant le schéma d'aménagement et de développement

Résolution n° C-2020-101

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Clément Genest, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le *Projet de règlement RV-2020-20-73 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement* contribue positivement à la mise en œuvre des priorités, stratégies et objectifs poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1352 de l'agglomération de Québec modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Résolution n° C-2020-102

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q.1352 de l'agglomération de Québec modifiant le règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé relativement à la création d'une aire de grande affectation campus technologique dans le secteur d'Estimauville.
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.

- De transmettre à l'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que son annexe.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Adoption du programme d'aide financière 2020-2025

Résolution n° C-2020-103

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'établir la contribution financière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à 5 M\$ pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine – Phase 2.
- D'autoriser la direction générale de la CMQ à préparer un règlement d'emprunt de 5 M\$ afin de financer la contribution de la CMQ pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2, à être soumis au conseil lors d'une séance ultérieure.
- D'adopter le « Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 » daté de novembre 2020 (Programme).
- De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour approbation, le Programme accompagné d'une copie du présent rapport décisionnel.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Journée de réflexion sur la réduction des GES - Mise à jour

Résolution n° C-2020-104

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De procéder à l'annulation de la journée de réflexion et d'échange sur la réduction des gaz à effet de serre (journée de réflexion) prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la *Déclaration de la Communauté métropolitaine de Québec pour la préservation d'un environnement climatique propice au développement de son territoire*.
- De prendre acte du montant versé et résilier le contrat avec la firme En mode solution pour la planification et l'animation de la journée de réflexion, tel qu'accordé le 19 décembre 2019.
- De modifier la résolution n°C-2019-46 *Déclaration de la Communauté métropolitaine de Québec pour la préservation d'un environnement climatique propice au développement de son territoire* afin de retirer la référence à l'organisation d'une journée de réflexion, et remplacer cette portion par la mise en place d'un processus de concertation à l'échelle métropolitaine pour assurer la mise en œuvre de cette déclaration, tel que proposé en annexe 7.
- D'affecter le budget résiduel de 48 042,60 \$ prévu pour la tenue de la journée de réflexion pour des activités qui permettront la mise en œuvre de la *Déclaration*.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Certificat trésorerie : CT-2020-54
Responsable : Environnement

Adoptée

GMR – Création d'un comité aviseur pour la révision du PMGMR

Résolution n° C-2020-105

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à former un comité aviseur pour la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord (PMGMR), composé notamment de deux (2) à quatre (4) élus de la Table métropolitaine de coordination du PMGMR, de huit (8) professionnels en gestion des matières résiduelles provenant des composantes de la CMQ et de membres provenant de diverses organisations œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ Rive-Nord;
- De nommer la directrice générale et trésorière de la CMQ, à titre de responsable du comité aviseur pour la révision du PMGMR.

Référence : Rapport décisionnel du 26 novembre 2020
Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :

- 1) Plateforme de consultation publique « Engagement HQ » - Octroi d'un contrat : Accorder un contrat de gré à gré pour l'achat d'une licence d'une durée de trois ans pour l'utilisation de la plateforme « Engagement HQ » au coût de 52 500 \$ plus taxes, le tout conformément à l'offre de services datée du 24 septembre 2020. Autoriser les frais de formation de démarrage au coût de 2 500 \$ plus taxes. - **Résolution n° E-2020-115**
- 2) Vision métropolitaine de l'eau - Mandat pour réaliser un processus de concertation dans le cadre de l'élaboration du plan d'action : Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de la Vision métropolitaine de l'eau, octroyer un mandat pour réaliser un processus de concertation et ce, conformément à l'offre de services suivante :
 - OBV de la Capitale, pour une somme de 6 955,99 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 28 septembre 2020.
 - OBV Charlevoix-Montmorency, pour une somme de 4 185,09 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 1^{er} octobre 2020.
 - COBARIC, pour une somme de 3 966,64 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 1^{er} octobre 2020.
 - Conseil de bassin de la rivière Etchemin, pour une somme de 1 929,76 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 30 septembre 2020.
 - OBV de la Zone du Chêne, pour une somme de 1 753,37 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services datée du 1^{er} octobre 2020.**Résolutions nos E-2020-117 – E-2020-118 – E-2020-119 – E-2020-120 – E-2020-121**

- 3) Série documentaire Eautrement - saison 2 - Ajout d'une émission : Octroyer un contrat à la firme Production 4 éléments pour un montant de 9 850 \$ (taxes en sus) pour la réalisation d'un épisode supplémentaire à la deuxième saison de la série Eautrement et ce, conformément au plan de visibilité daté du 7 octobre 2020. - **Résolution n° E-2020-122**
- 4) Adaptation de la salle de conférence principale de la CMQ en mode « visioconférence » - Octroi de contrat : Octroyer un contrat à la firme SISCOM inc. pour l'acquisition, la programmation et l'installation d'un système de visioconférence pour la salle de conférence principale des bureaux de la Communauté métropolitaine de Québec pour un montant de 9 183,30 \$ incluant les taxes, conformément à la soumission datée du 28 septembre 2020. - **Résolution n° E-2020-124**
- B) Historique des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ du 1^{er} janvier au 16 novembre 2020
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 18 juin 2020
- D) Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 14 juillet 2020

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Aucune question écrite du public n'a été transmise avant la tenue de la séance, tel qu'autorisé conformément à l'arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2020-106

Sur proposition de Mme Brigitte Duchesneau, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2020-91 à C-2020-106 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE